

Comment se préparer à la validation des acquis de son expérience

PLAN DU MODULE

Objectif pédagogique :

A la fin du module vous serez capable de choisir une formation qui débouche sur un métier en se basant sur le marché de l'emploi et un secteur économique, en moins d'une heure.

Objectif d'apprentissage :

- Définir un métier
- Identifier les différents étapes pour le choix d'une formation
- Distinguer les critères à prendre en compte
- Choisir un métier

PLAN DU MODULE

- En quoi consiste la VAE ?
- Se préparer à la validation des acquis de son expérience
- Les erreurs à éviter
- Les sept règles d'or
- A vous d'agir !
- L'essentiel à retenir
- Faites le point
- Quelles conclusions en tirez-vous ?
- Notes

Pourquoi se préparer à la validation des acquis de son expérience ?

Peut-être vous posez-vous certaines questions concernant votre avenir professionnel :

- Comment faire reconnaître son expérience ?
- Comment identifier les expériences sur lesquelles s'appuyer ?
- Comment s'assurer que la validation de ses acquis est réalisable ?
- Comment choisir une certification en lien avec son métier ?
- Comment définir une certification au regard d'une expérience bénévole ?

Se préparer à la validation des acquis de son expérience (VAE) vous permet de :

- Rendre plus favorable votre accès à l'emploi.
- Accéder à un éventail d'offres d'emploi plus large.
- Mettre en évidence vos compétences et qualités.
- Définir les métiers et les certifications en lien avec votre expérience.
- Confronter votre projet de VAE à la réalité de l'environnement socio-économique.
- Organiser les étapes pour réaliser votre projet VAE.

Ce module VOUS PROPOSE

- De vous faire réfléchir sur le bien-fondé ou non d'une démarche VAE, de faire le point sur vos expériences, de préciser les étapes de la démarche sur lesquelles vous devrez appuyer votre expérience pour définir le ou les métiers et la ou les certifications envisageables,
- De vous sensibiliser sur les difficultés que vous pourriez rencontrer.

Suivez ce guide page par page. Vous y trouverez informations et conseils pour préparer la validation des acquis de l'expérience.

Vous pouvez choisir d'entrer dans ce module selon vos priorités.

OBJECTIFS DU MODULE

A la fin du module vous serez capable de :

- Identifier les différentes potentialités que peut s'offrir un marché du travail,
- Identifier des niches de métier et d'emploi,
- Déterminer les besoins des entreprises en terme d'emploi,

En quoi consiste LA VAE ?

Valider son expérience professionnelle, c'est apporter à toute personne, demandeur d'emploi, salarié (CDI, CDD, Intérimaire,...), non salarié, bénévole ayant une expérience associative ou syndicale, le droit de faire valider ses acquis, selon les principes suivants :

- ❑ Un droit inscrit dans le code du travail et dans le code de l'éducation(1),
- ❑ Un acte officiel par lequel les compétences acquises par l'expérience sont reconnues,
- ❑ Une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat par un jury indépendant et comportant des professionnels,

En quoi consiste LA VAE ?

Valider son expérience professionnelle, c'est apporter à toute personne, demandeur d'emploi, salarié (CDI, CDD, Intérimaire,...), non salarié, bénévole ayant une expérience associative ou syndicale, le droit de faire valider ses acquis, selon les principes suivants :

- ❑ Une certification acquise par la VAE à la même valeur qu'une certification acquise grâce à un système de formation classique,
- ❑ Une expérience d'au moins trois ans est nécessaire, en rapport avec la certification visée,
- ❑ Une possibilité d'acquérir la globalité ou une partie de la certification visée. (diplôme, titre à finalité professionnelle, ou certificat de branche professionnelle, inscrits au répertoire national de certification professionnelle,) selon le pays.

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

Savoir repérer les différentes étapes d'une démarche VAE, les intégrer à votre situation, puis décider et agir.

Cette démarche est-elle pour vous ?

Nous vous proposons d'examiner chaque étape, chacune d'entre elle étant incontournable.

1_Réfléchir à la faisabilité de votre demande VAE.

2_Recueillir les informations sur vos compétences, connaissances, qualités personnelles que vous avez acquises pendant votre activité professionnelle ou bénévole.

3_Identifier le ou les métiers en relation avec votre expérience et confronter vos résultats aux besoins du marché de l'emploi et à votre projet.

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

4_Identifier la ou les pistes de certification possibles au regard de votre expérience, du ou des métiers déjà identifiés et confronter vos résultats aux besoins des entreprises et à votre projet.

5_Déterminer les organismes certificateurs.

6_Organiser la mise en œuvre de votre démarche VAE.

chaque étape demande du temps. La VAE est une démarche individuelle qui nécessite un travail personnel et méthodique. Des organismes porteurs de l'information, appelés Points Relais Conseil (Agence Locale Pour l'Emploi, DEC-PC, Mission Locale, ...) sont là pour vous aider à mieux définir la pertinence de votre projet. Détaillons le contenu de chacune de ces étapes.

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

1_ Réfléchir à la faisabilité de votre demande de VAE, c'est :

- Vérifier l'adéquation de ce projet VAE à vos souhaits, et à vos choix.
- Identifier ce qui vous a amené à envisager une VAE.
- Identifier votre expérience dans les différents domaines dans lesquels vous avez exercée (domaine bénévole, professionnel).
- Formaliser par écrit vos activités.
- Apporter de la pertinence à votre étude en vous faisant aider par les structures habilitées à fournir l'information, les points relais conseil (PRC)

2_ Recueillir les informations sur vos compétences, connaissances, qualités personnelles que vous avez acquises pendant votre activité professionnelle ou bénévole, c'est :

- Rassembler les preuves de vos activités professionnelles ou sociales (bulletin de paye, attestations, certificats, réalisations personnelles,...).

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

2_Recueillir les informations sur vos compétences, connaissances, qualités personnelles que vous avez acquises pendant votre activité professionnelle ou bénévole, c'est :

- Rassembler les preuves de vos activités professionnelles ou sociales (bulletin de paye, attestations, certificats, réalisations personnelles, ...).
- Analyser les informations recueillies et rassembler celles qui vous paraissent les plus en phase avec votre projet VAE et que vous voulez faire valider.
- Ne pas négliger les informations qui vous paraissent éloignées de vos centres d'intérêt.

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

3_ Identifier le ou les métiers en relation avec votre expérience et confronter vos résultats aux besoins du marché de l'emploi et à votre projet, c'est :

- Comparer les informations recueillies sur vos compétences, connaissances et qualités professionnelles, à celles obtenues sur le contenu des métiers et leurs conditions générales d'exercice.
- Identifier le ou les métiers dont le contenu se rapproche le plus de votre expérience.
- Vous informer sur les besoins actuels du marché de l'emploi au regard de votre projet et de ce que vous venez d'identifier comme métier.
- Vous intéresser aux nouveaux métiers et aux secteurs en développement qui pourraient se rapprocher de votre expérience.

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

4_ Identifier la ou les pistes de certification possibles au regard de votre expérience, du ou des métiers déjà identifiés et confronter vos résultats aux besoins des entreprises et à votre projet, c'est :

- Définir les certifications possibles par rapport à votre projet et les activités que vous avez exercées.
- Vérifier le contenu du titre ou diplôme correspondant à votre expérience.
- Comparer les certifications entre elles pour en dégager les avantages et les inconvénients.
- Choisir parmi les certifications celle qui se rapproche le plus de vos souhaits et de votre expérience.
- Vous informer sur les certifications (titre ou diplôme ou certificat) demandées par les entreprises, pour le ou les métiers repérés.

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

5_ Déterminer les organismes certificateurs, c'est :

- Identifier le ou les organismes certificateurs porteurs des titres, diplômes que vous avez identifiés.
- Déterminer vos priorités en intégrant tous les éléments évoqués précédemment (les activités que vous pouvez faire valider, ce que vous souhaitez,...).
- Vous informer sur les modalités à mettre en œuvre auprès des organismes certificateurs que vous avez identifiés (dossier, coût).
- Vous informer sur l'accessibilité du titre, du diplôme ou du certificat au niveau de votre région.

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

6_ Organiser la mise en œuvre de votre démarche VAE, c'est:

- Identifier les actions à entreprendre et les planifier.
- Prévoir le temps nécessaire et les moyens à mobiliser(déplacement, financement(2),...).
- Repérer les personnes à contacter(réfèrent au sein de l'organisme certificateur,...).
- Envisager les obstacles éventuels et imaginer comment les dépasser(avoir plusieurs pistes de certification,...).
- Mettre en œuvre une stratégie qui tienne compte de ce qui est à la fois probable et souhaitable.
- Tenir compte de vos contraintes.

Les erreurs À ÉVITER

- Décider sans connaître tous les éléments de VAE liés à la certification envisagée.
- Choisir une certification sans prendre en compte ce qui est important pour vous.
- Vous fier à une seule source d'information.
- Vous enfermer dans un seul projet de certification qui vous empêche de voir les autres possibilités de certification.
- Laisser les autres décider à votre place.
- Ignorer les réalités du marché du travail.
- Vous lancer dans la réalisation de votre démarche VAE sans prévoir les obstacles éventuels.
- Vouloir aller trop vite.
- Vous empêcher d'imaginer votre avenir professionnel.
- Surestimer les possibilités de certification de votre expérience

Les sept RÈGLES D'OR

- 1_Prenez en compte toutes vos expériences professionnelles ou personnelles pour identifier vos acquis.
- 2_Utilisez tous les moyens, les outils et les sources d'information à votre disposition : organismes porteurs de l'information (Point Relais Conseil), sites Internet,...
- 3_Assurez-vous que votre choix de certification tient compte à la fois de ce qui est important pour vous et de la réalité socio-économique.
- 4_Préparez-vous à investir du temps, de l'énergie, de la persévérance pour faire aboutir votre démarche VAE.
- 5_Évaluez les conséquences et les risques d'entreprendre une démarche VAE, si les écarts sont trop importants entre le contenu de la certification et vos acquis.
- 6_Ne vous laissez pas décourager par les obstacles et les formalités, mais ne les négligez pas.
- 7_Passez de l'idée au projet VAE et du projet à l'action en vous fixant des délais.

À vous D'AGIR

POUR DÉFINIR LE OU LES METIERS EN RELATION AVEC VOTRE EXPERIENCE

Pour commencer, vous pouvez :

- Rechercher et définir les activités que vous avez accomplies dans les domaines professionnels ou bénévoles (associatif ou syndical).
- Noter tout ce que vous avez réalisé en utilisant des verbes d'action pour mieux les identifier.
- Comparer vos activités avec des contenus métiers.

À vous D'AGIR

POUR DÉFINIR LE OU LES MÉTIERS EN RELATION AVEC VOTRE EXPERIENCE

Pour vous aider à définir le ou les métiers en correspondance avec votre expérience, consultez les documents suivants, ils sont disponibles à :

- Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) de l'ANPE (fiches emplois/métiers) consultable selon votre pays
- Les fiches du Centre d'Information et de la Documentation Jeunesse (CIDJ), fiches par métier ou par secteur selon le pays, ex France www.cidj.asso.fr
- Les fiches de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions selon le pays, ex France (ONISEP) www.onisep.fr
- Le site Internet du Répertoire National de Certification Professionnelle (RNCP), France www.cncp.gouv.fr Sénégal www.dec-pc.sn Site AFIP www.info-formation-insertion.com
- Les sites Internet des structures régionales, notamment celui des cellules régionales inter services.

À vous D'AGIR

POUR DÉFINIR LA OU LES CERTIFICATIONS EN LIEN AVEC VOTRE EXPÉRIENCE

Une information plus précise est disponible dans d'autres lieux, notamment au sein des organismes porteurs de la certification :

■ **Des organismes publics liés à certains Ministères : exemples :**

- Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale : se renseigner auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ou d'un centre AFPA (site Internet www.inoip.afpa.fr - rubrique VAE) en France; DEC-PC, ONFP pour le Sénégal
- Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports : se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministère de l'Education Nationale : se renseigner auprès des Rectorats(Dispositif Académique de Validation

À vous D'AGIR

POUR DÉFINIR LA OU LES CERTIFICATIONS EN LIEN AVEC VOTRE EXPÉRIENCE

Ministère de l'Education Nationale : se renseigner auprès des Rectorats (Dispositif Académique de Validation des Acquis), Centres d'Information et d'Orientation (CIO) ou Services d'Information et d'Orientation des Universités (SCUIO) ;

- Ministère de l'Agriculture : se renseigner auprès des services de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt et/ou auprès des établissements d'enseignement agricole.
- Des organismes consulaires** :- chambres d'agriculture ; chambres de commerce et d'industrie ;
- Chambres des métiers.

Des organismes privés :

- branches professionnelles ;
- Centres privés : ex. CESI.

À vous D'AGIR

POUR DÉFINIR LA OU LES CERTIFICATIONS EN LIEN AVEC VOTRE EXPÉRIENCE

Pensez à poser toutes les questions sur la démarche VAE, vos droits, les conditions d'accès, les modalités de validation, les contacts à prendre, la pertinence de votre projet.

Pour chaque piste de certification, notez :

- Ce que vous savez sur le contenu de la certification.
- Ce que vous savez sur le contenu du dossier de candidature.
- Ce que vous savez sur le financement.
- Ce que vous savez sur les propositions d'accompagnement des organismes certificateurs.
- Ce que vous savez sur les modalités de validation.

À vous D'AGIR

MON PROJET DE DEMARCHE VAE

- Vérifier que vous remplissez les conditions d'accès.
- Vérifier l'intérêt de la VAE dans votre parcours professionnel.
- Définir le(s) métier(s) pour le(s)quel(s) vous pourriez entreprendre une démarche VAE.
- Repérer les titres, diplômes ou certificats qui correspondent le mieux à vos objectifs, à vos acquis, au marché de l'emploi.
- Trouver le ou les organismes certificateurs.
- S'informer sur les modes de validation.
- Décliner les compétences acquises dans vos expériences professionnelles ou personnelles.
- Présenter votre demande à un organisme certificateur.
- Se préparer à l'épreuve de validation(dossier ou mise en situation).
- Se présenter au jury.

L'ESSENTIEL à retenir

- A tout âge, il est possible d'engager une démarche VAE.
- Pour construire sa démarche VAE, il est indispensable de tenir compte de l'ensemble de son expérience professionnelle ou bénévole.
- Il s'agit d'explorer toutes les possibilités locales en terme de certification.
- Envisager les obstacles éventuels permet d'imaginer des solutions de rechange (environnement socio-économique).

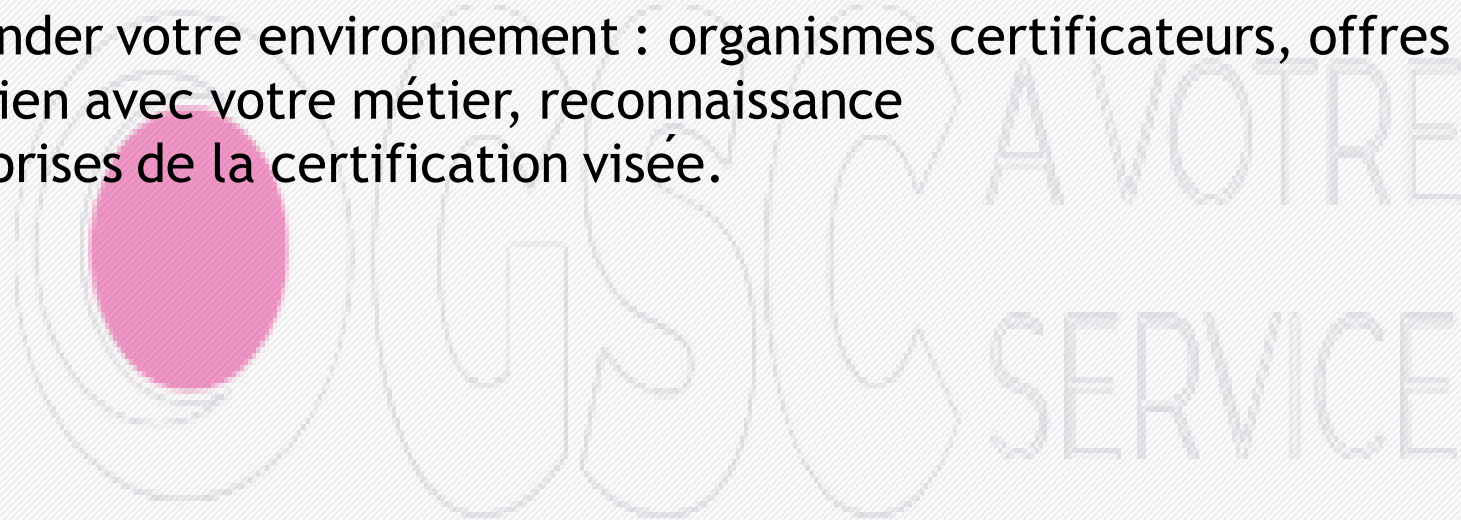
Avant de vous lancer dans une démarche VAE, il est important de :

- Bien définir votre projet professionnel ou personnel.
- Estimer précisément les contraintes particulières qu'impose cette démarche (en temps, travail, coût, ...).
- Repérer vos atouts (expériences) mais aussi vos lacunes par rapport aux besoins des employeurs.

L'ESSENTIEL à retenir

Vos chances de réussir votre démarche :

- Bien analyser son expérience en sollicitant l'aide de structures porteuses de l'information.
- Bien appréhender votre environnement : organismes certificateurs, offres d'emploi en lien avec votre métier, reconnaissance par les entreprises de la certification visée.



Faites LE POINT

- 1_ J'ai identifié mon expérience sur laquelle je vais m'appuyer pour construire ma démarche VAE.
- 2_ J'ai déjà rassemblé des preuves (Bulletins de paye, attestations, certificats, réalisations personnels) de mon activité professionnelle ou sociale.
- 3_ Je sais où recueillir mes informations sur les métiers en lien avec mon expérience.
- 4_ Je sais où recueillir des informations sur les certifications en lien avec mon expérience.
- 5_ J'ai défini une ou plusieurs hypothèses de certification.
- 6_ Je connais les démarches à entreprendre pour réaliser mon projet de VAE.
- 7_ Je connais les conditions de validation de la ou des certifications choisies.
- 8_ J'ai prévu les difficultés que je risque de rencontrer et les moyens de les surmonter.
- 9_ J'ai fait le point sur le financement de ma démarche VAE.
- 10_ Je me suis fixé des délais pour réaliser mon projet VAE.

TRAVAIL À FAIRE

Choisir un métier et pourquoi ce choix

